

COMMUNE
DE
VILLENEUVE-LA-
GARENNE
92390

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 35
Membres présents : 24
Membres représentés : 5
Membres absents : 5
Membres votants : 29

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi dix-sept juin à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi onze juin 2021 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle des fêtes de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Abdelaziz BENTAJ, Mme Khady FOFANA, M. Arnaud PERICARD, Mme Leila LARIK, M. Alain-Xavier FRANÇOIS jusqu' à 19h11, Mme Fatima AAZIZ, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Emmanuelle RASSABY, M. Kiran GURUNG, Mme Sandrine HERTIG, M. Frédéric RARCHAERT, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Salah KOBBI, Mme Eduarda PINTO-RODRIGUEZ, M. Mohamed AMAGHAR, M. Lahcen BAYLAL, Mme Joanna MOHAMED, M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, M. Erick PELEAU, Mme Yaël LEVY, M. Jérémie LAGARDE jusqu' à 19h51, Mme Sandrine PAYET, M. Gabriel MASSOU, Mme Eve NIELBIEN, M. Gaoussou KEITA à partir de 17h49, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Maire-adjoint, donne pouvoir à M. Arnaud PERICARD à partir de 19h11, du point n°23 inclus jusqu'au point n°33 inclus,

Mme Mirtha HENRIOL, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Abdelaziz BENTAJ, Mme Zoubida KHATTALA, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Lahcen BAYLAL, M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Bachir HADDOUCHE, Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Kiran GURUNG,

Mme Mariam KANTE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Jérémie LAGARDE jusqu' à 19h51 du point n°1 inclus au point n°31 inclus,

M. Gaoussou KEITA, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Khady FOFANA jusqu' à 17h49 à partir du point n°1 inclus au point n°5 inclus.

ABSENTS :

M. Pascal MOTTAIS, Conseiller municipal,

Mme Mariam KANTE, Conseillère municipale, à compter de 19h51, du point 32 inclus au point 33 inclus,

M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal,

M. Jérémie LAGARDE, Conseiller municipal quitte la salle à 19h51, du point 32 inclus au point 33 inclus,

M. Abdel AIT-OMAR, Conseiller municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE AU CONSEIL

Que le compte administratif a pour objet de retracer toutes les opérations réalisées durant l'exercice 2020 et d'en déduire le résultat de clôture. Ce document compare également les crédits votés aux réalisations de l'exercice,

Qu'ainsi, les recettes, perçues par la Ville se composent :

- de 58 151 904,46 € en fonctionnement,
- et 30 673 905,01 € en investissement dont 9 333 180,98 € d'excédents de fonctionnement capitalisés,

Que les dépenses sont réparties comme suit :

- de 53 334 661,64 € de charges de fonctionnement,
- et 26 854 264,09 € de dépenses d'équipement,

Qu'il convient également de tenir compte de la reprise des résultats des exercices antérieurs :

- l'excédent de la section de fonctionnement: 5 767 457,68 €
- Le déficit de la section d'investissement : 6 962 646, 48 €

Qu'enfin, pour le résultat de clôture de l'exercice 2020, sont comptabilisées les dépenses et les recettes d'investissement engagées au 31 décembre 2020, mais non encore mandatées, pour un montant de :

- 4 769 411,04 € de dépenses,
- 186 997,50 € de recettes.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Que les dépenses de fonctionnement sont des dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services de la Ville : rémunération du personnel, fournitures et consommation courante (papeterie, carburant, électricité, téléphone et paiement des prestations de services), subventions aux associations et établissements publics, participation aux charges d'organismes extérieurs et paiement des intérêts des emprunts,

FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	Réalisations 2020	Pourcentage de réalisation	Pour mémoire réalisations 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)	65 217 643,07	53 334 661,64	81,78%	53 132 557,68
Charges de personnel	28 314 893,30	27 543 521,11	97,28%	27 145 706,25
Charges à caractère général	13 726 533,91	10 430 049,88	75,98%	11 369 800,57
Atténuations de produits	39 989,78			
Autres charges de gestion courante	3 762 492,59	3 753 323,68	99,76%	3 936 463,29
Charges financières	772 923,50	691 825,46	89,50%	804 692,63
Charges exceptionnelles	220 541,25	79 965,46	36,26%	45 185,37

Dotations aux provisions	9 025,00			
Opérations d'ordre	18 371 243,74	10 835 971,55	58,98%	9 830 709,57

Que les frais de personnel restent le premier poste de dépenses de la section de fonctionnement. En 2020, 27,5 millions d'euros ont permis le financement des agents en charge du fonctionnement des services de la Ville,

Que le chapitre des charges à caractère générale est marqué par l'impact de la crise sanitaire et subit une diminution de 8 % par rapport à 2019,

Que le montant des subventions versées en 2020 représente une part importante des dépenses ; la Ville poursuit ses efforts pour aider financièrement les associations et structures locales qui mènent des actions en faveur de la population dans les domaines social, culturel, sportif et des loisirs,

Associations (droit commun et politique de la Ville)	1 775 684€
Centre Communal d'Action Sociale	770 683 €
Mission Locale	84 000 €

Que la Commune verse par ailleurs chaque année des participations pour le financement de services publics mis en œuvre par divers organismes de regroupement intercommunaux : traitement des déchets, services d'incendie et de secours, ...

Organismes de regroupement (Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, SIFUREP, SIPPAREC ...)	411 804, 47 €
---	---------------

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Que la section de fonctionnement se compose de ressources régulières constituées par les produits d'exploitation (crèches, cantine scolaire, accueils de loisirs, piscine, école de musique,...), par les recettes fiscales les taxes dites « ménages », et par les dotations de l'Etat (dont la dotation globale de fonctionnement constitue une part prépondérante, la dotation de solidarité urbaine, les compensations fiscales,...),

FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	Réalisations 2020	Pourcentage de réalisation	Four mémoire réalisations 2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)	65 217 643,07	63 919 362,04	98,01%	69 826 920,62
Dotations et participations	14 195 918,00	13 851 735,48	97,58%	12 951 428,73
Impôts et taxes	29 860 106,28	29 886 625,27	100,09%	30 405 593,08
Produits des services	3 932 431,94	2 481 736,79	63,11%	3 500 182,71
Atténuations de charges	309 425,00	398 825,79	128,89%	377 169,92
Autres produits de gestion courante	502 500,00	228 272,50	45,43%	320 228,79
Produits exceptionnels	315 100,00	1 191 114,09	378,01%	111 196,85
Opérations d'ordre	10 334 704,17	10 113 594,54	97,86%	5 277 519,93
Excédent reporté de l'exercice N-1	5 767 457,68	5 767 457,58	100,00%	15 289 876,33

Que les recettes de la Ville proviennent notamment des impôts directs locaux. Les taux de la fiscalité appliqués aux ménages à Villeneuve-la-Garenne restent nettement inférieurs à la moyenne nationale. Ces recettes fiscales sont nécessaires pour maintenir la qualité des services rendus à la population et financer de nouveaux équipements afin de répondre au mieux aux attentes des habitants de la Commune,

Que de plus, la Ville perçoit des dotations et subventions. En 2020, l'Etat a notamment versé à la Commune une Dotation Forfaitaire d'un montant de 2174 K€, en diminution de 164 683 € par rapport à celle de 2019 et la Dotation de Solidarité Urbaine d'un montant de 5 104 859 en augmentation de près de 2,8 % par rapport à 2019,

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Que les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui enrichissent le patrimoine de la Commune : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments. Elles intègrent également le remboursement en capital de la dette,

INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	Réalisations 2020	Pourcentage de réalisation	Pour mémoire réalisations 2019
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (€)	40 047 687,60	33 816 910,57	84,44%	19 912 034,11
Dépenses d'équipement	17 985 955,79	12 088 873,60	67,21%	10 139 186,38
Remboursements d'emprunts	4 554 381,16	4 450 576,70	97,90%	4 443 652,90
Autres dépenses financières	10 000,00	1 306,50	13,07%	500,00
Opérations d'ordre	10 534 704,17	10 313 507,29	97,90%	5 328 694,83
Déficit reporté de l'année antérieure	6 962 646,48	6 962 646,48	100%	

Que près de 12 millions d'euros ont été dépensés en 2020 pour enrichir le patrimoine de la Commune. Le tableau ci-après présente le détail des investissements réalisés sur l'exercice 2020 :

FRAIS D'ETUDES	2 165 268,68
RESEAUX ET VOIRIE	1 154 775,12
MATERIEL DE TRANSPORT	65 842,80
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	310 902,22
MOBILIER	81 191,16
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	122 436,57
CONSTRUCTIONS	213 630,00
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	145 901,32
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	99 260,17
INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	7 654 856,12

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Que le financement de la section d'investissement est assuré par des subventions, le Fonds de compensation de la TVA, l'emprunt et l'autofinancement.

INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	Réalisations 2020	Pourcentag e de réalisation	<i>Pour mémoire réalisations 2019</i>
RECETTES D'INVESTISSEMENT (€)	40 047 687,60	30 673 905,01	76,59%	12 949 387,63
Dotations, subventions et autres	23 621 720,87	13 597 168,15	65,44%	3 051 300,91
Emprunts et autres immobilisations financières	6 029 658,94	6 300 497,52	20,08%	16 202,25
Opérations d'ordre	10 396 307,79	10 776 239,34	103,65%	9 881 884,47

Qu'en 2020, la Ville a reçu au titre du Fonds de Compensation de la TVA, un montant de 1 275 909,41 €,

Qu'au cours de l'exercice, la Ville a pu bénéficier que de 2 986 479,49 € de subventions et participations pour financer ses projets contre 506 058,37 € sur l'exercice précédent,

Que la commune a contracté un emprunt de 6 000 000 euros pour financer une partie des dépenses d'investissement,

III - LES REPORTS

Que chaque année, le planning des travaux peut être soumis à différents aléas (appels d'offres infructueux, décalage dans le démarrage des travaux, allongement des délais d'exécution pour cause d'imprévu,...). Le paiement des factures concernant ces travaux intervient alors postérieurement au 31 décembre. Les interventions en cause sont comptabilisées pour la totalité de leurs coûts dans les dépenses de l'exercice suivant. Ces reports de crédits sont repris lors du vote du budget primitif de l'exercice suivant,

Qu'en fin 2020, les reports de dépenses d'investissement représentent un montant total de 4 769 411,04 €. Les reports de recettes d'investissement représentent 186 997,5 € correspondant à des subventions d'investissement,

IV - ANALYSE DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Que le solde d'exécution du compte administratif 2020 peut être présenté par le tableau suivant ; en M€

Total	
Section de fonctionnement	
Dépenses	53,33
Recettes	58,148
Solde d'exécution 2020	4,818
Résultat antérieur reporté	5,767
Résultat cumulé de fonctionnement	10,585
Section d'investissement	
Dépenses	26,853
Recettes	30,673
Solde d'exécution 2020	3,82
Résultat antérieur reporté	-6,96
Résultat de clôture d'investissement	-3,14
Restes à Réaliser à reporter en 2021	
Dépenses	4,77
Recettes	0,186
Solde des Restes à Réaliser	-4,584
Résultat cumulé d'investissement	-7,726
Synthèse 2020	
Résultat cumulé	2,86

Qu'il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020.

Que Monsieur Pascal Pelain, en sa qualité de Maire lors de l'exercice considéré, est sorti conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que le Conseil municipal est réuni sous la présidence de Madame BANSEDE, 1er Adjoint au Maire, élue à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif 2020 du budget principal de la ville, dressé par Monsieur Pascal Pelain, Maire de Villeneuve-la-Garenne.

LE CONSEIL,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dit loi « NOTRE »),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptables M 14,

Vu le compte de gestion de Madame le Responsable du Centre des finances publiques de Villeneuve-la-Garenne faisant apparaître la conformité des écritures,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 15 juin 2021,

Où l'exposé de Monsieur BENTAJ,

Et après en avoir délibéré.

APPROUVE

Le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Principal de la commune de Villeneuve-la-Garenne.

DIT

Que la présente délibération municipale peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.


LE MAIRE
Pascal PELAIN